



Mairie de Montsoul
ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT
LE STATIONNEMENT
Rue de Pontoise
N°36/2016

Le Maire de la Commune de Montsoul,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212.2, L.2213-1, L. 2213-2 et L 2521-1,
- **Vu** le Code de la Route,
- **Vu** le Code de la Voirie Routière,
- **Vu** le décret 65-48 du 8 janvier 1965 relatif à la sécurité,
- **Vu** la 8^{ème} partie de l'Instruction Interministérielle su la signalisation routière (signalisation temporaire),
- **Considérant** que la Société GAUMONT TELEVISION – 30 avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY SUR SEINE doit tourner un film au 30 rue de Pontoise à Montsoul,
- **Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement dans cette voie,

ARRÊTE :

Art.1^{er} : Il sera interdit de stationner du 35 au 39 rue de Pontoise, du mardi 5 au jeudi 7 juillet 2016 de 7h à 21h.

Art. 2 : La Société GAUMONT TELEVISION assurera, sous leur propre responsabilité, la mise en place et la surveillance de la signalisation règlementaire et appropriée.

Art. 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Art. 4 : Le présent arrêté sera obligatoirement affiché aux extrémités de la zone réservée.

Art. 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montsoul
- Centre de Secours des Pompiers de Domont
- Société GAUMONT TELEVISION

Copie du présent arrêté sera affichée à la Mairie de Montsoul.

Fait à Montsoul, le 28 juin 2016

Le Maire,

Elie MELLUL



Rendu exécutoire le 28/06/2016

Affiché le : 29/06/2016

Le Maire,

Elie MELLUL

